

# Centre Communal d'Action Sociale

## Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS est un établissement public chargé de mettre en œuvre des actions sociales au **profit des personnes en difficulté ou en situation de précarité** au sein de sa commune. Il est un **acteur central de l'action sociale au niveau local**.

Le CCAS prend des initiatives à échelle locale pour soutenir les **populations fragiles**. Il propose ses services dans plusieurs domaines :

- **La lutte contre l'exclusion** : aide alimentaire, secours d'urgence, etc.
- **L'accès aux droits** : aide à l'instruction des dossiers d'aide sociale, de précarité énergétique, de surendettement, etc.

## Qui peut bénéficier du CCAS ?

- Les **seniors** isolés, en perte d'autonomie ou rencontrant des difficultés financières ;
- Les **personnes en situation de handicap** ;
- Les **familles en difficulté** ;
- Les **personnes sans emploi** ;
- Les **personnes sans domicile fixe** ;
- Les **personnes vivant des situations de fragilité sociale** (problème d'insertion professionnelle, surendettement, santé précaire, etc.).

## Comment est géré le CCAS ?

Présidé par le Maire, le CCAS est composé de :

- 5 représentants des élus municipaux
- 6 habitants de la commune

Un anonymat complet est garanti aux administrés.

## Comment est financé le CCAS ?

La commission est convoquée annuellement pour le vote des comptes (budget annuel) et pour toute demande d'accompagnement.

## Comment solliciter l'aide du CCAS ?

La commission du CCAS peut ainsi être sollicitée de 3 manières :

- Sur signalement d'une personne ayant constaté qu'un administré de la commune se trouve dans le besoin
- Par sollicitation directe d'un habitant de la commune
- Sur demande de l'une des assistantes sociales du secteur.

Cette dernière voie est fortement recommandée afin de préparer et formaliser le dossier soumis au CCAS.

### Adresse de l'assistante sociale du secteur :

Agence Solidarité Famille  
4, rue du Général de Gaulle  
21850 Saint-Appolinaire  
Téléphone : 03.80.63.35.31



## Le temps fort du CCAS : le repas des aînés

Chaque année, un moment de convivialité est organisé afin de permettre aux aînés de se retrouver autour d'un menu digne d'un grand restaurant.

Une manière de rompre l'isolement pour certains, l'occasion de se retrouver pour d'autres, le tout dans une bonne ambiance qui se prolonge souvent tard dans l'après-midi.